

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 13/12/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
M. RECORIS Roger, Maire-adjoint de CESTAS
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme BOURSEAU*)
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à M. BILLOUX*)
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORIS*)
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BRISSON*)
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à M. MAU*)
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme LE YONDRE*)
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 1^{er} décembre 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 29 novembre 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Délibération n° DE-0069-2023

Rapporteur : Mme VIANDON

Objet : **Mission facultative d'accompagnement à la gestion des archives – Actualisation de la tarification**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que, par la délibération n° DE-0044-2014 du 7 juillet 2014, un service facultatif d'accompagnement à la gestion des archives a été créé par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements publics locaux du département. Par délibération n° DE-0012-2019 du 13 février 2019 l'offre de service a été complétée d'une mission d'accompagnement sur l'archivage électronique.

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'il revient au Conseil d'administration de définir les tarifs applicables aux missions facultatives exercées à la demande des collectivités.

S'agissant du service d'accompagnement à la gestion des archives, l'intervention des archivistes en collectivité est facturée, après la réalisation d'un diagnostic, selon une grille tarifaire à la journée, la demi-journée ou à l'heure.

La dernière revalorisation de la tarification a été adoptée par le Conseil d'administration par la délibération n° DE-0053-2022 le 14 décembre 2022.

Compte tenu de l'évolution des charges du service et afin de tendre vers l'équilibre financier de cette mission, le Président propose de revaloriser le coût horaire de la mission de 4%. Ce taux correspond à l'inflation en glissement annuel du mois d'octobre 2023.

Les tarifs proposés sont repris dans le tableau ci-dessous. Ils comprennent la tarification existante des missions (tarifs actuels) et celle proposée (nouveaux tarifs).

ARCHIVES PAPIERS		
	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
• Diagnostic	Gratuit	Gratuit
• Récolement • Elimination de premier niveau • Traitement des archives contemporaines et explication des outils aux agents • Suivi	329 € la journée 170 € la demi-journée 48 € l'heure	342 € la journée 177 € la demi-journée 50 € l'heure
• Traitement des archives anciennes et modernes	361 € la journée 186 € la demi-journée 53 € l'heure	375,50 € la journée 193,50 € la demi-journée 55 € l'heure
• Accompagnement d'un agent à la gestion des archives (transfert d'un socle de compétences)	372 € la journée 191 € la demi-journée 58,50 € l'heure	387 € la journée 199 € la demi-journée 61 € l'heure

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20231213-DE-0069-2023-DE
Date de réception préfecture : 13/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

ARCHIVES ELECTRONIQUES		
	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
• Diagnostic	Gratuit	Gratuit
• Etat des lieux détaillés de la production électronique		
• Conseil et accompagnement en matière d'archives électroniques	372 € la journée	387 € la journée
• Eliminations d'archives électroniques	191 € la demi-journée	199 € la demi-journée
• Versement d'archives électroniques	58,50 € l'heure	61 € l'heure
• Suivi		

Les tarifs ci-dessus couvrent :

- Les éléments liés à la rémunération des archivistes positionnés sur les missions : traitement indiciaire brut, droit à congés payés, supplément familial de traitement, compléments de rémunération (régimes indemnitaires dont l'indemnité de fin de contrat) ;
- Les éléments liés à la gestion administrative de la mission : charges de fonctionnement du service.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE :

- Les nouvelles grilles tarifaires du service d'accompagnement à la gestion des archives telles que proposées par le Président.

DIT QUE :

- Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur pour la facturation liée aux diagnostics réalisés à partir du 1^{er} janvier 2024,
- La durée de validité d'un diagnostic est de 12 mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 13 décembre 2023.

Le secrétaire de séance,



Christophe DUPRAT
Maire de SAINT AUBIN DE MEDOC



Le Président,



Didier MAU
Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 13 DEC. 2023

PUBLIÉE LE : 13 DEC. 2023

Acte à classer

DE-0069-2023

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-13T16-34-55.00 (MI249649647)

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20231213-DE-0069-2023-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Mission d'accompagnement à la gestion des archives
- actualisation de la tarification

Date de décision : 13/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DE-0069-2023 MISSION FACULTATIVE SA...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DE-0069-2023 ANNEXE MISSIO...](#) Type PJ : 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 13/12/23 à 16:34

Par [COLLENNE Vicky](#)

Transmis Date 13/12/23 à 16:34

Par [COLLENNE Vicky](#)

Accusé de réception Date 13/12/23 à 16:40